



INFORMATIONS COMMUNALES :

Mercredi 27 Mars 2019

N°
13/19

RELEVÉ COMPTEURS D'EAU :

Un employé communal sera de passage dans le village au cours du mois d'avril afin d'effectuer le relevé de vos compteurs d'eau.

Outre la légalité de cette action, merci de lui réserver un bon accueil et notamment de préserver l'accessibilité au compteur.

FEU DE JOIE :

Vous pouvez désormais déposer votre bois à l'emplacement du feu de joie de cet été.

Cet emplacement n'est pas un dépôt,
et nous vous rappelons que
tout autre dépôt que le bois (poubelles, carrelages, ferraille...) est interdit.

Le non-respect de cette prescription entraîne une verbalisation et la non-reconduction de ce dépôt bien pratique pour les habitants et au service de la fête de fin d'été.

RECENSEMENT MILITAIRE :

Nous vous rappelons que tous les jeunes gens (garçons et filles) sont obligatoirement tenus de se faire recenser en Mairie dans le mois qui suit leur seizième anniversaire.

Pour accomplir cette formalité,
il est nécessaire de se munir du livret de famille.